|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | MOVE.DDG2.E.2 |
| Numéro de poste Sysper: | 412211 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Carlos Bermejo ACOSTA  2ème trimestre 2025 trimestre 2024  1 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 17-12-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'aviation est un secteur fascinant qui se situe au carrefour de nombreux domaines politiques liés à différents aspects économiques, juridiques, techniques et de consommation sur un marché mondial. Au sein de la direction MOVE.DDG2.E "Aviation", l'unité MOVE.DDG2.E.2 "Accords aériens" est chargée de négocier et de mettre en œuvre les accords de transport aérien entre l'UE et ses États membres et les pays/régions tiers et de préserver une concurrence loyale dans le transport aérien entre les transporteurs de l'UE et les transporteurs aériens des pays tiers. La mission de l'unité E.2 est de poursuivre le développement de la politique extérieure de l'UE en matière de transport aérien par le biais des activités suivantes :

• négocier différents types d'accords de transport aérien avec des pays tiers ; • mettre en œuvre des accords de transport aérien négociés avec des pays tiers (comités mixtes, surveillance du marché, résolution des obstacles concrets au bon fonctionnement de l’accord) ; • coordonner des discussions spécifiques et des projets de coopération en matière d’aviation avec des pays tiers ; • suivre les négociations bilatérales des États membres ; • analyser les évolutions du marché du transport aérien dans les pays tiers ; et • lutter contre les pratiques anticoncurrentielles et déloyales ; notamment par l'application du règlement (UE) 2019/712 visant à sauvegarder la concurrence dans le transport aérien.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste de Chargé(e) de Mission responsable de la conception, du développement, de la coordination, de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et des activités liées aux aux priorités de la Commission dans le domaine des relations extérieures en matière d’aviation.

À cette fin, le titulaire du poste contribuera à la mise en œuvre des accords existants et à la négociation de nouveaux accords de transport aérien de l’UE.

Le travail implique des contrats réguliers à l'intérieur et à l'extérieur de la Commission, en particulier avec les États membres de l'UE et les parties prenantes de l'industrie, ainsi qu'avec les autorités et les parties prenantes des pays tiers.

La/e Chargé(e) de mission travaillera sous la supervision d'un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, l' Expert(e) National(e) Détaché(e) (END) ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications avec des dossiers qu'elle/il aurait eu à traiter dans son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée à la Commission, ni sur des cas directement adjacents.

En aucun cas, elle/il ne représentera la Commission pour prendre des engagements, financiers ou autres, ou pour négocier au nom de la Commission.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue flexible, enthousiaste et orienté vers les résultats, avec une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur de l'aviation, dont au moins une partie relative à la politique extérieure de l'UE en matière d'aviation, à la politique et aux négociations en matière de transport aérien international.

Une expérience des procédures nationales d'approbation et d'autorisation des compagnies de pays tiers sera un atout.

Une très bonne maîtrise de l'anglais, langue de l'aviation internationale, est indispensable. Une bonne connaissance du français ou de l'allemand serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)